
Renvoi au comité des domaines de l'adresse du directoire du district d'Épernay annonçant la vente de biens nationaux et d'émigrés, lors de la séance du 5 ventôse an II (23 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines de l'adresse du directoire du district d'Épernay annonçant la vente de biens nationaux et d'émigrés, lors de la séance du 5 ventôse an II (23 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 368;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32357_t1_0368_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

15

La commune de Saint-Martin-de-Boubaux (1) annonce qu'elle a arrêté de changer son nom en celui de Gabizon, nom d'une petite rivière qui prend sa source dans cette commune. Elle invite la Convention à rester à son poste.

Insertion au bulletin et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (2).

16

Le directoire du district d'Epernay instruit la Convention qu'il vient de vendre pour 516,779 liv. 8 s. de taillis et d'arbres dépérissans, provenant des biens nationaux et d'émigrés. Il observe que si les 547 districts offroient une pareille ressource à la République, elle auroit un revenu net de 280,000,000 liv., outre le produit des réserves.

Insertion au bulletin et renvoi au comté des domaines (3).

17

Les citoyens composant la société fraternelle du canton de Combronde, district de Riom, félicitent la Convention nationale sur ses travaux, et l'invitent à rester à son poste. Ils annoncent qu'ils ont fait don à la patrie de 100 et quelques marcs d'argent provenant de leurs églises, et qu'ils ont donné, pour les défenseurs de la République, 329 chemises, 30 draps et autres effets, de même que 417 liv. 18 s.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Combronde, date illisible] (5)

« Mandataires du souverain,

Tandis que, dans leur juste captivité, les malveillans poussent d'ardents soupirs, non pour la rénovation, mais pour l'entier anéantissement de la représentation nationale, les zélés de la liberté vous crient de toutes parts que l'heure de votre retraite n'est point sonnée; vous n'aurez pas, Citoyens Législateurs, vainement entendu les accents de cette voix aussi impérieuse que générale; vous demeurerez à votre poste.

Une Constitution démocratique fondée sur les débris du royalisme et du fédéralisme écrasés, l'annuaire de la raison substitué aux calculs de l'antique erreur, un gouvernement provisoire sagement institué sur des bases révolutionnaires, un code civil organisé d'après les vrais principes de l'égalité sociale, un dévouement héroïque signalé dans les périls à travers lesquels vous accompagnez les soldats républicains à la vic-

(1) Lozère.

(2) P.V., XXXII, 165. Bⁱⁿ, 5 vent.; J. Sablier, n° 1159.

(3) P.V., XXXII, 165. Bⁱⁿ, 5 vent. (suppl^t); C. univ., 7 vent.; J. Paris, n° 422; C. Eg., n° 555; J. Sablier, n° 1159; M.U., XXXVII, 90.

(4) P.V., XXXII, 165. Bⁱⁿ, 5 vent.; Ann. patr., n° 419.

(5) C 293, pl. 962, p. 10.

toire, tout annonce que vous êtes dignes de la hauteur du mont sacré d'où le peuple aime à recevoir vos oracles.

D'un autre côté, le devoir que vous imposent les circonstances de dévider sans interruption les fils des divers complots ourdis par la perfidie intérieure et extérieure, la suite, la célérité qu'exigent le concert et l'exécution des plans militaires, la nécessité d'adapter au mécanisme constitutionnel des lois accessoires propres à en faciliter la rotation, l'urgent besoin de compléter un système d'éducation publique favorable au développement des vertus, comme au progrès des sciences, qui, quoiqu'on en dise, ne furent jamais nuisibles qu'à la tyrannie, l'obligation enfin de cimenter la prospérité française par une paix glorieuse et durable, vous commandent de ne point laisser imparfait le grand œuvre du salut de la patrie auquel vous avez travaillé jusqu'ici avec tant d'énergie et de succès.

Continuez donc, Citoyens Législateurs, de remplir la grande tâche qui résulta de votre mission : les bénédictions de vos concitoyens couronneront la sainteté avec laquelle vous aurez tenu vos engagements.

Nous aurions pu vous adresser par commissaires les vases et autres ustensiles dont se servoient dans nos temples les ci-devant ministres du culte; nous avons préféré la voie économique indiquée par la loi qui invite à déposer aux directoires de district ces sortes d'offrandes. La nôtre s'évalue à cent et quelques marcs d'argenterie, indépendamment des cuivre, fer, soieries, et autres effets.

Nous avons aussi remis au district de Riom 329 chemises, 30 draps de lit, un habit et une veste uniforme, 13 paires de bas, 2 aunes de toile, 2 serviettes, 4 livres, un quart de chanvre, 2 livres de laine, et la somme de 417 livres 18 sols.

Le tout à l'usage de nos frères rangés sous l'étendard tricolore pour exterminer les vils suppôts du despotisme; nous désirerions avoir fait davantage; mais nos facultés mobilières sont circonscrites dans les limites étroites : nous sommes sans culottes sous tout rapport; toutefois on ne s'est point encore aperçu que les orages de la révolution aient causé le moindre dommage aux récoltes de notre civisme.

O vous dont la conduite provoque l'estime et l'admiration du souverain, Mandataires qui, malgré les précipices dont étoit environnée la roche destinée à devenir l'atelier de la foudre populaire, avez osé la gravir d'un pas sûr, en atteindre le sommet, y fixer une demeure au milieu du choc impétueux de tous les vents, comptez sur l'attachement et la gratitude voués aux fidèles représentants d'une nation libre par les membres composant la Société fraternelle régénérée du canton de Combronde.»

A. BARBOIRON (présid.), BARBOIRON (secrét.), BARBOIRON, LARUE, DEGRENON, ANDRAUD, BOROT, BLANCHARD, BOROT, CLUZEL, BARBOIRON, FROISSART, CHARTIER, BRIVOU, BOROT, ROJET, MICHEL, BARBOIRON, FAUVET, GIRAUD, BOROT, RIBEYRES, L. CAZEILLE, BOUCHAT, BARBOIRON, VERSEPUY, ROUCHON, CHAUVERIE, GAYOT, JOUNIAUX, IPACO, MOULINET, MONTEL, VIDIER, BAZIN (secrét.) (1).

(1) Les signatures homonymes sont toutes différentes.